Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 029-212902332-20210217-172214-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 février 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 10 février 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Eric Saintilan, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 22 heures
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sonia Ollivier a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Moing

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 029-212902332-20210217-172214-DE

4. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU COAT KAER

Exposé :

Depuis le 1er janvier 2017, Quimperlé Communauté assure la compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Quimperlé Communauté ne disposant pas suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des aires d'accueil, les communes concernées du territoire assument pars convention de prestation l'entretien courant et la gestion des aires d'accueil.

Une convention a ainsi été conclue entre la Ville et Quimperlé et Quimperlé Communauté pour l'aire d'accueil du Coat-Kaër. Le terme du partenariat était fixé au 31 décembre 2020.ë

Fin 2020, Quimperlé Communauté a décidé de confier la gestion des trois aires d'accueil du territoire à une entreprise spécialisée, la société ACGV Services, à compter du 1er avril 2021.

Il est proposé une convention temporaire de prestations de services entre la Ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté, entre le 1er janvier 2021 et le début effectif du contrat avec la société spécialisé, en principe le 1er avril prochain, au plus tard le 1er juillet 2021.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention temporaire de prestations de services pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage du Coat-Kaër,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention jointe ainsi que tous documents afférents.

Avis favorable de la Commission « Politique de la Ville et Environnement » du 9 février 2021

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 10 février 2021

P.J. : projet de convention

Décision : **Délibération adoptée à la majorité (1 voix contre)**

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.